

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

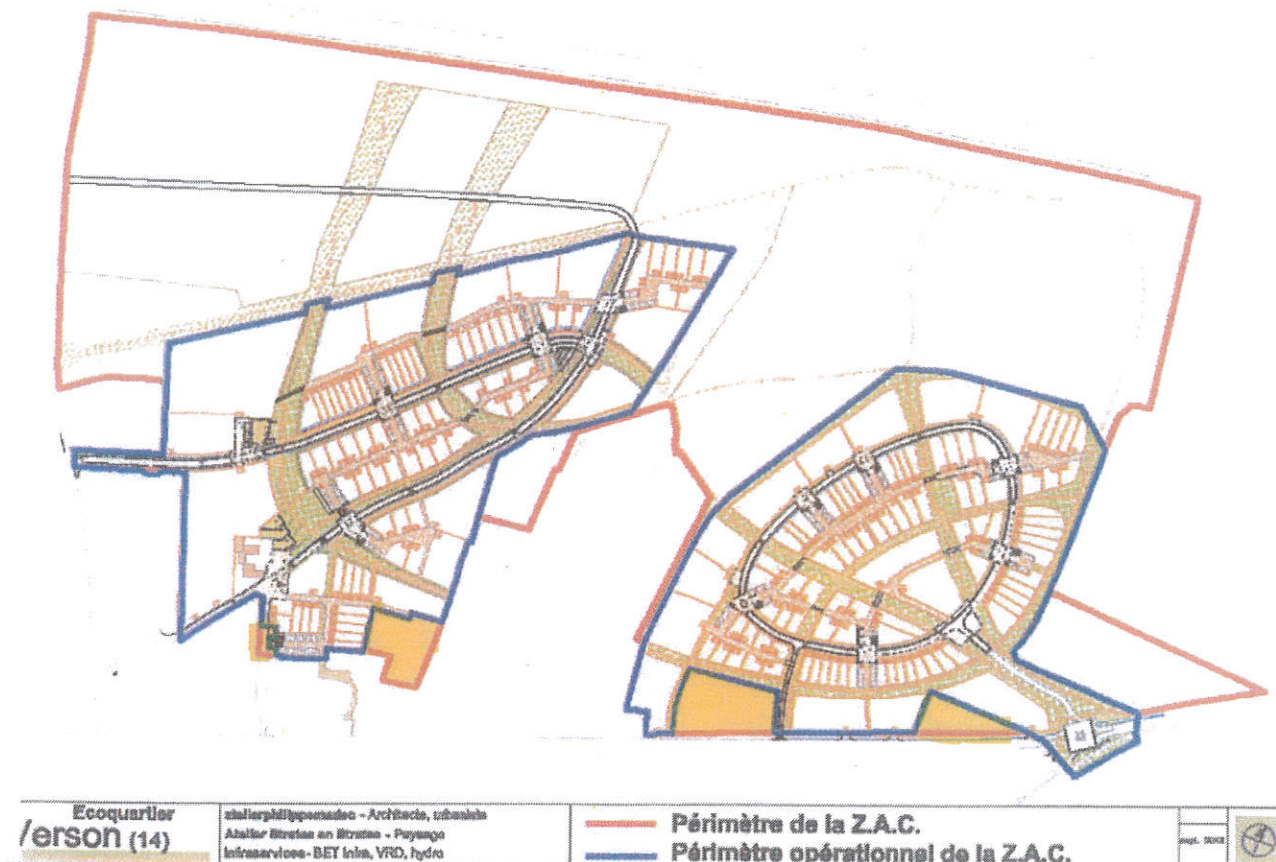
<b>DATE DE CONVOCATION</b> 10/10/2023	L'an deux mille vingt trois Le 16 octobre à 20 h 00
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 10/10/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b> 12 6 OCT. 2023	<b>Présents :</b> Mme Donatin, Maire, Mmes Brioul, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	
PRÉSENTS : 23	<b>Absents excusés :</b> M. Gué donne pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou Mme Delbecque donne pouvoir à Mme Vandercamère-Desmortreux M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
VOTANTS : 26	
	<b>Secrétaire :</b> Mme Le Déroff

### OBJET : MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA ZAC ECOQUARTIER

Monsieur DEAU, maire-adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle que la zone d'aménagement concertée (ZAC) de l'écoquartier a été officiellement créée par délibération le 11 mai 2010. Cette délibération approuve également le contenu du dossier de création de la ZAC qui précise deux périmètres distincts : celui de la ZAC et le « périmètre opérationnel », qui correspond au périmètre dans lequel intervient l'aménageur (SHEMA-EDIFIDES). Ce dernier a connu quelques variations depuis sa première matérialisation. Certaines parcelles, encore intégrées actuellement au périmètre officiel de la ZAC ne présentent plus d'enjeu pour l'aménagement de l'écoquartier.

C'est pourquoi il paraît opportun de mettre à jour le périmètre de la ZAC en retirant les parcelles suivantes :

- Deux constructions situées sur la rue Godard de 82 m<sup>2</sup> (ZS 61) et 52 m<sup>2</sup> (ZS 63)
- Trois parcelles derrière la rue Bragarde : 690 m<sup>2</sup> (ZS 39), 335 m<sup>2</sup> (ZS 79) et 2 016 m<sup>2</sup> (ZS 80)
- Le garage Renault : 3 592 m<sup>2</sup> (ZS 58) et 558 m<sup>2</sup> (ZS 59)
- Deux parcelles situées rue du Général Leclerc, à proximité de l'entrée de Verson : 810 m<sup>2</sup> (ZS 24) et 1 110 m<sup>2</sup> (ZS 23).



Le périmètre de la ZAC représente 26 hectares. L'ensemble des parcelles vouées à être retirées de la ZAC représentent une surface totale de 9 245 m<sup>2</sup> soit 3,56 % de la surface. Il s'agit d'une réduction très limitée du périmètre de la zone qui n'affecte pas la nature de l'opération d'aménagement de l'écoquartier, les orientations ou l'équilibre de la ZAC.

Vu la présentation effectuée en commission urbanisme en date du 14 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retirer les parcelles ZS 23, ZS 24, ZS 39, ZS 58, ZS 59, ZS 61, ZS 63, ZS 79 et ZS 80 du périmètre de la zone d'aménagement concertée de l'Ecoquartier.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN

Pour le Maire  
  
